

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 20109 Numéro SIREN : 572 201 093 Nom ou dénomination : APM SEPT SAS
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2021 sous le numéro de dépôt 118137



20211181372020

DATE DEPOT : 08/11/2021

N° DE DEPOT : 118137

N° GESTION : 1957B20109

N° SIREN : 572201093

DENOMINATION : APM SEPT SAS

ADRESSE : 4 r de Babylone 75007 PARIS

MILLESIME : 2020

APM SEPT SAS

Société Par actions simplifiées
Au capital variable de 152.449€

Siège social : 11 bis -13 boulevard Raspail
75007 PARIS

572 201 093 RCS PARIS

est un original document
APM7S.A.S.
4, rue de Babylone - 75007 PARIS
Tél. 01 45 48 40 51 - Fax 01 42 84 28 04
R.C.S. PARIS B 572 201 093

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes déposés le :
08 NOV. 2021
118137
HB

**DECISION D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 (2020)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition de la gérance d'affecter le bénéfice de 6euros de l'exercice de la manière suivante :

<u>MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES</u>	<u>AFFECTATIONS PROPOSEES ET</u>
<u>A AFFECTER</u>	<u>POSTES</u>
	<u>CONCERNES</u>
RESULTAT NET AU 31.12.2020	DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES
Bénéfice 88 642€	Réserve légale
	Autres réserves 38 642€
	Réserves réglementées
	Report à nouveau
AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES
Sur prime	Dividende global 50 000
Sur réserve légale	(sans avoir fiscal)
Sur autres réserves	
Sur report à nouveau antérieur	
TOTAL 88 642€	TOTAL 88 642€

My M

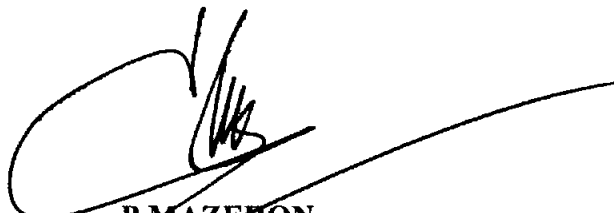
Il est décidé de procéder à une distribution de dividendes de 50 000. Euros et de porter la reste du bénéfice de l'exercice écoulé, soit 38 642 euros, au poste autres réserves, dont le montant après imputation de cette somme est de 659 418 €
Et par voie de fait le montant des capitaux propres sera de 827 112 €
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Par ailleurs, Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend acte de ce que, pour les trois derniers exercices, les distributions ont été les suivantes :

	2017	2018	2019
Dividendes	20 000 □	50 000 □	50 000 €
Sommes éligibles à l'abattement de 40%	20 000€	50 000 □	50.000€

Les associés :


A MAZERON


P MAZERON

APM 7 S.A.S.
4, rue de Babylone - 75007 PARIS
Tél. 01 45 48 40 51 - Fax 01 42 84 28 04
R.C.S. PARIS B 572 201 093

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Sas Apm7	4 rue de Babylone
SIRET 5 7 2 2 0 1 0 9 3 0 0 0 2 6	75007 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse de l'entreprise de changement
	4, rue de Babylone - 75007 PARIS Tél. 01 45 48 40 51 - Fax 01 42 84 28 04 R.C.S. PARIS B 572 201 093

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	Activités exercées	Immobilier	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	134 478
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franchées	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
--	--

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, Indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Exco VFA Expertise 9 rue de l'Echelle 75001 PARIS Tél: 01 42 97 48 00			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Cocher la case correspondante	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 21 Juin	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)		APM 7 S.A.S. 4, rue de Babylone - 75007 PARIS Tél. 01 45 48 40 51 - Fax 01 42 84 28 04 R.C.S. PARIS B 572 201 093	

Désignation de l'entreprise : Sas Aom7		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 rue de Babylone		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 5 7 2 2 0 1 0 9 3 0 0 0 2 6		Néant ☐	

		Exercice N clos le 31 12 2020		Exercice N-1 clos le 31 12 2019				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (I)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	40 699	52 059	62 371		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 727	7 316	6 174		
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Autres participations	CU	CV	121 837	121 837	121 837	
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières*		BH	BI	225	225	225		
TOTAL (II)		BJ	BK	66 427	181 437	190 607		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
			En cours de production de biens	BN	BO			
			En cours de production de services	BP	BQ			
			Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
			Marchandises	BT	BU	105 118	715 138	715 138
		CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	627	627	
			Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			25 611
			Autres créances (3)	BZ	CA	12 252	12 252	38 397
			Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE				
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	131 956	131 956	18 331	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 435	2 435	911	
		TOTAL (III)	CJ	CK	105 118	862 409	798 388	
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
			Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA	171 544	1 043 846	988 996		

Revenants : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	225	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sas Aom7

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :152 449.....)	DA	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	620 776	607 019
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	88 642	63 757
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	877 112	838 470
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62 006	36 710
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 802	7 743
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 708	25 725
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 206	80 342
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 012	5
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	166 734	150 526
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 043 846	988 996
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 732	150 526
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : Sas Apm7 Exercice N 2020 Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	123 000	FH		FI	123 000 148 061	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	123 000	FK		FL	123 000 148 061	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 977	
	Autres produits (I) (11)					FQ	1 086 1 259	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	126 063 149 320
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	95 364 76 364	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 200 7 411	
	Salaires et traitements*					FY	1 910 1 898	
	Charges sociales (10)					FZ	708 704	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	3 733 3 700
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	29	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	106 944 90 077
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	19 119 59 243
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	14 917	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	14 917	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 770 3 539	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	21 770 3 539	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(21 770) 11 378	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 651) 70 621	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sas Apm7

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	149 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	149 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	163	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	14 172	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 335	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	134 665	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	43 372	6 864
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	275 063	164 237
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	186 421	100 481
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	88 642	63 757
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 977	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Amendes de circulation		163		
Cessions d'immobilisations		14 172		149 000
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise : Sas Adm/

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	107 454	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ	KR
					KS		KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KV	3 437	KW	KX
					KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			LB	26 963	LC	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	LG
	Emballages récupérables et divers *				LH		LI	LJ
					LK		LL	LM
	Immobilisations corporelles en cours			LN	137 853	LO		LP
	Avances et acomptes							
	TOTAL III							8 734
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	121 837	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	225	IU		IV	
	TOTAL IV		LQ	122 062	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	259 916	OH		OJ	
							8 734	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	14 695	MB	92 758	MC	92 758
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
					MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		NLM		MN	3 437	MO	3 437
		Matériel de transport	IV		MP	6 091	MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	29 606	MU	29 606
		Emballages récupérables et divers *	IX		MY		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	20 787	NH	125 801	NI	125 801
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OT		OW
		Autres participations		IO		OX		OY	121 837	OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	225	2G	225
TOTAL IV			I3		NJ		NK	122 062	2H	122 062
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	20 787	OL	247 863	OM	247 863

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas Apm7

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sas Adm7Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions		PM	45 082	PN	2 074	PO	6 457	PQ	40 699
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles		QD	381	QE	650	QF		QG	1 030
Inst. générales, agencements, aménagements divers									
Matériel de transport		QH		QI	158	QJ	158	QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	23 845	QM	851	QN		QO	24 697
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	69 308	QV	3 733	QW	6 615	QX	66 427
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	69 308	OP	3 733	OQ	6 615	OR	66 427

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
Sur sol propre													
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Cost. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
Inst. géol. agenc. et am. divers													
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général sans versements	NP + NQ + NR	Total général sans versements (NS + NT + NU)		NY	Total général sans versements (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037

Désignation de l'entreprise : Sas Apm7

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	UK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9Y	9W
		- autres immobilisa- tions financières(I)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	105 118	6P	6R
	Sur comptes clients	6T		6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y	6Z
	TOTAL III	7B	105 118	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	105 118	UB	UC
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Sas Aom7

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US
	Autres immobilisations financières		UT	225	UV	225
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA			
	Autres créances clients		UX			
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêtée ou remis en garantie * UO		ZI			
	Personnel et comptes rattachés		UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 936	3 936	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)		VC	4 764	4 764	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 552	3 552	
	Charges constatées d'avance		VS	2 435	2 435	
	TOTAUX		VT	14 912	VU	14 912
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	194	194					
		à plus de 1 an à l'origine		VH	61 812	20 809	36 604	4 399			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	444	444					
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	8 708	8 708					
Personnel et comptes rattachés				8C	967	967					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	232	232					
Etat et autres		Impôts sur les bénéfices		8E	12 938	12 938					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17 035	17 035					
Collectivités publiques		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	35	35					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	58 358	58 358					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	6 012	6 012					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	166 734	vz	125 732	36 604	4 399		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	53 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	5 582	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas Apm7		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :		3	1	1	2	2	0	2	0
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA 88 642					
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	655	XE 1 264						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	609							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW 163						
	Amendes et pénalités	WJ	163	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7			43 372							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires vus à l'article 209 B du CGI	L7		K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)			I8								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN								
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ 39 157					
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
TOTAL I												WR 172 598	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *													
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV								
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WH								
		- imposées aux taux de 19 %			WP								
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW								
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)													
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													
Mesures d'imposition	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *											
		Majoration d'amortissement *											
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	LS		XF		
		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 209C)	K3		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 209C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		XC		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		PC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC		XS				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)													
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)													
Crédance déduite par le report en arrière du déficit													
TOTAL II												XH	
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables													
bénéfice (I moins II)													
déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)													
172 598												XO	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Sas Apr7

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Sas Adm7Néant ☐**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice

K4ter

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

329

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO - ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Sas Adm7</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	63 757		- Autres réserves	ZD	13 757				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	50 000				
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			OF	63 757	TOTAL II		ZH	63 757			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ	7 655					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	46 399	52 817				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	13 087	4 590				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	35 878	18 957				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	95 364	76 364				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	YZ	5 200	7 411				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 200	7 411				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	24 600	24 395				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	5 904	3 833				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	1 873					
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C G I)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK					
					Plus-values à 19 %	JM					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN					
					Plus-values à 19 %	JP					
					Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale											
N° SIRET de la société mère du groupe											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Sas Apm7Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ①		Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	TERRAIN RASPAIL	2 614		1 281	1 333
	2	MINI Chassis n° W	6 091		158	5 933
	3	REINTEGAT / CONTR	6 670		1 535	5 134
	4	RASPAIL CONSTRUCT	1 947		838	1 109
	5	QP TERRAIN	253			253
	6	Raspail - lot	369		152	218
	7	REEVALUATION 1998	188			188
	8	REALISATION GAINÉ	86		84	2
	9	ESCALIER METALLIQ	32		32	
	10	TRAVAUX PARKINGS	2 537		2 537	
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	135 000	133 668	133 668			
	2	14 000	8 067	8 067			
	3		(5 134)	(5 134)			
	4		(1 109)	(1 109)			
	5		(253)	(253)			
	6		(218)	(218)			
	7		(188)	(188)			
	8		(2)	(2)			
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		134 828				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Neant ☒ .

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Legend

Désignation de l'entreprise : Sas Adm7Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sas Apm7

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Sas Apr7		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL I		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021
Page 38

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 7 2 2 0 1 0 9 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas Adm7

ADRESSE (voie) 4 rue de Babylone

CODE POSTAL 75007 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 25 200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique Kronenberg Prénom(s) Agnès

Nom marital Mazoner % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 12 600

Naissance : Date 210150 N° Département 92 Commune BOULOGNE BILLA Pays

Adresse : N° 19 Voie Rue de Rémusat

Code postal 75016 Commune PARIS Pays

Titre (2) M. Nom patronymique Mazoner Prénom(s) Patrick

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 12 600

Naissance : Date 011151 N° Département 44 Commune NANTES Pays

Adresse : N° 19 Voie rue Rémusat

Code postal 75016 Commune Paris Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

Page 39

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 7 2 2 0 1 0 9 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas Apr7

ADRESSE (voie) 4 rue de Babylone

CODE POSTAL 75007 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.